



NOYAL-SUR-BRUTZ

PLAN LOCAL D' URBANISME

1c

RAPPORT DE PRÉSENTATION

DIAGNOSTIC AGRICOLE

PLU Révision générale

Prescrit le 6 octobre 2020 par le conseil municipal
Arrêté le 1^{er} septembre 2025 par le conseil municipal
Approuvé le ... 2026 par le conseil municipal



Diagnostic agricole pour la réalisation du PLU communal

Commune de Noyal sur Brutz

Janvier 2022



AGRICULTURES
& TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE
PAYS DE LA LOIRE

SOMMAIRE



Préambule	3
- Les exploitations de la commune.....	4
- Statut des exploitations	4
- Une forte érosion du nombre d'exploitations	5
- Sites des exploitations.....	7
- Des exploitations de plus en plus grandes.....	8
- Un vieillissement de la population des chefs d'exploitations.....	9
Les surfaces agricoles	10
- L'assolement, typique de l'élevage.....	13
Les circuits courts	14
Signe de qualité et certification	14
Les projets des exploitations agricoles.....	14
L'organisation du travail.....	14
Les flux de circulations agricoles	15
Les bâtiments agricoles	15
- Les bâtiments en activité	15
- Les bâtiments agricoles non utilisés	17
Les enjeux agricoles de la commune.....	18
- Une gestion économe de l'espace :	18
- La transmission des exploitations	18
- La dispersion du foncier	19
- Les bâtiments agricoles vacants.....	19
Enjeux agricoles autour du bourg	20
- L'analyse des enjeux agricole autour du bourg et un des éléments d'aide au choix des élus pour les futures zones à urbaniser.	20

Préambule

Dans le cadre de la révision de son PLU, la commune de Noyal sur Brutz a confié la réalisation du diagnostic agricole à la Chambre d'agriculture.

Une première étape a consisté en la réalisation d'un état des lieux précis et exhaustif des activités agricoles qui a été conduit par le biais d'une rencontre des exploitations agricoles du territoire de la commune. Cette rencontre a eu lieu le 11 octobre 2021. Pour les exploitants absents, l'enquête s'est déroulée par téléphone.

Cette rencontre a permis de recueillir des données individuelles et d'identifier le parcellaire agricole de la commune ainsi que celui qui n'est plus exploité. L'analyse des données recueillies a permis d'établir les éléments constitutifs du diagnostic agricole de la commune.

Ce diagnostic a pour objectif de présenter un état des lieux de l'activité agricole du territoire en 2021 : recensement des données socio-économiques, approches sur les questions de la transmission et des projets des entreprises agricoles mais aussi une approche plus qualitative concernant les principales problématiques qui animent les exploitants agricoles.

En complément de ces différentes thématiques, des données spatialisées qui concernent l'ensemble du bâti agricole, des parcellaires des exploitations ainsi que des sièges d'exploitations ont été collectées et valorisées dans un format SIG.

Et enfin, le diagnostic doit permettre d'identifier les principaux **enjeux agricoles** autour du bourg, et plus généralement sur l'ensemble de la commune. Ces enjeux pourront éclairer les décisions des élus dans le cadre du PLU pour l'aménagement de la commune et l'élaboration des documents de planification.



L'agriculture à Noyal sur Brutz : une identité forte de la commune

Les exploitations de la commune

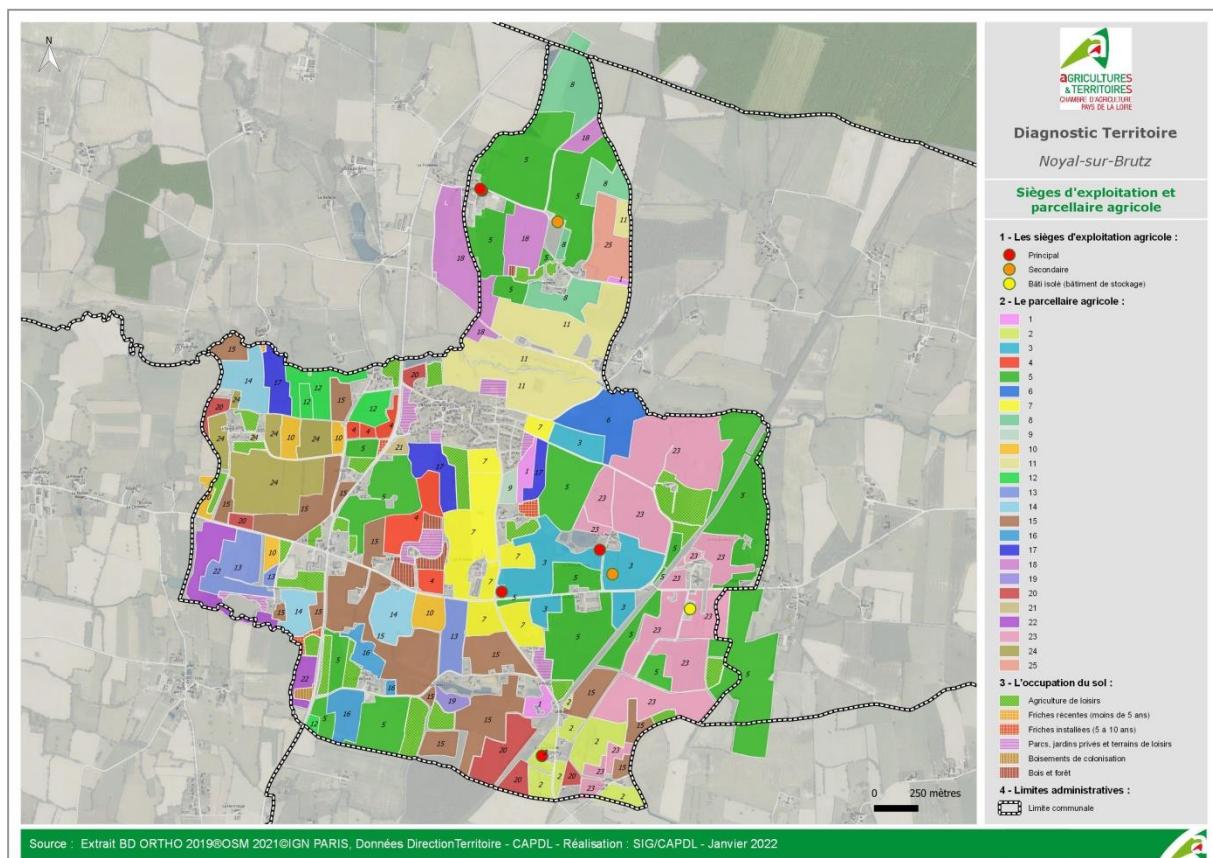
En 2021, la commune compte **5 exploitations agricoles professionnelles** réparties sur l'ensemble de son territoire gérées par **6 chefs d'exploitations et associés**. 3 d'entre eux gèrent deux structures agricoles.

En termes de main-d'œuvre salariée, il convient d'associer **2 emplois salariés agricoles et 1 apprenti** directement liés à l'activité agricole.

La localisation des exploitations, de leur site principal et secondaire et de leur parcellaire est représentée dans la carte ci-dessous.

Sites des exploitations

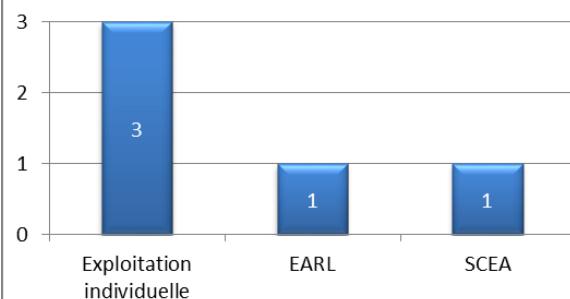
Les bâtiments agricoles sont répartis sur l'est de la commune. Deux exploitations ont deux sites d'élevages. Un site est situé dans un village avec présence de tiers. Les autres bâtiments sont isolés dans la campagne.



Statut des exploitations

Les 5 exploitations agricoles sont en majorité individuelles. Les deux structures sociétaires sont liées par leurs associés communs, même si leur activité respective est différente, une exploitation tournée vers le porc et l'autre vers la production laitière.

Statut juridique des exploitations



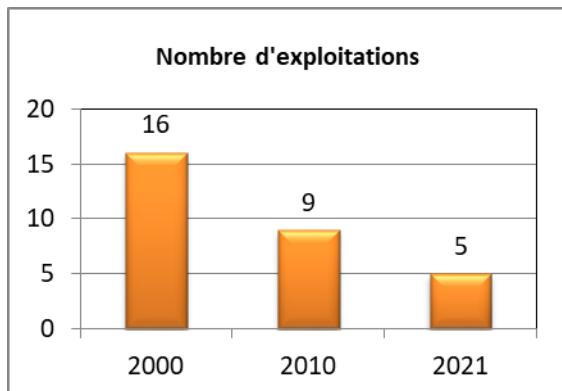
Une forte érosion du nombre d'exploitations

La commune enregistre une baisse continue et importante de son nombre d'exploitations depuis près de 20 ans.

Le phénomène est général sur le territoire national. En effet, il est enclenché depuis très longtemps et s'est accéléré dans les années 1960 avec la mise en place d'une politique agricole de modernisation de l'agriculture induisant la disparition d'une agriculture de type vivrière basée sur la polyculture-élevage au profit d'une professionnalisation sur des unités de productions viables et spécialisées.

Ainsi, depuis 2000, près de 70 % des exploitations ont disparu du territoire de la commune, passant de 16 à 5 exploitations aujourd'hui. Sur la même période, la baisse du nombre d'exploitations agricoles pour la Loire-Atlantique est de 15 %.

Cette diminution n'a pas entraîné de déprise foncière agricole.



Une agriculture faiblement génératrice d'emplois communaux

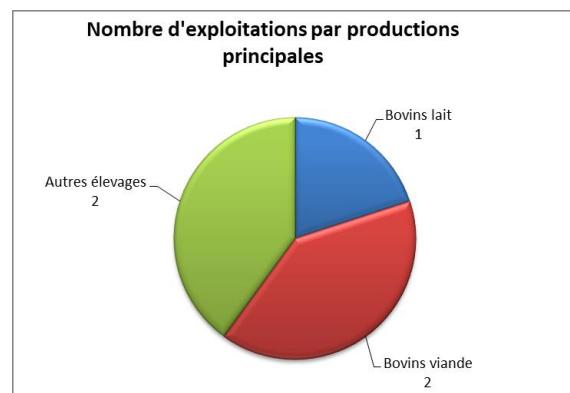
Comme on l'a vu plus haut, l'activité agricole ne génère que 8 emplois directs. Il n'y a pas d'autres structures para-agricoles sur la commune (CUMA ou ETA). Cependant, on estime qu'un emploi sur une exploitation

agricole engendre en moyenne 4 emplois indirects liés à l'agriculture (en amont ou en aval des filières agricoles). Les 5 exploitations génèrent en théorie, 20 emplois indirects situés hors de la commune.

L'élevage pilier de l'agriculture communale

En termes de filières de production, la commune n'accueille que des exploitations d'élevages très diversifiés : bovins (viande et lait), porcins, volailles, moutons et veaux en 2021.

La production de volailles a périclité depuis 30 ans. Il y avait 15 exploitations avicoles en 1988 sur la commune contre une seule exploitation restante en 2021.



De même, il reste un seul élevage de veaux de boucherie.

L'élevage de porcs qui avait disparu en 2000, a repris avec la création d'un nouvel atelier lors d'une installation sur une exploitation existante. La production laitière, même si elle est en régression en termes de nombre d'exploitations, est restée assez présente en termes d'effectifs de vaches laitières depuis 20 ans.

.

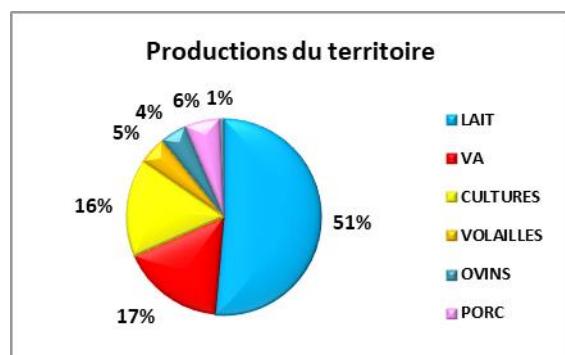
La commune de Noyal sur Brutz est située dans un bassin d'élevage typique du nord du Département comme le montrent les cartes ci-après. Elle est complètement en cohérence avec son territoire.

Il n'y a aucune culture spécialisée sur la commune de type maraîchage ou arboriculture.

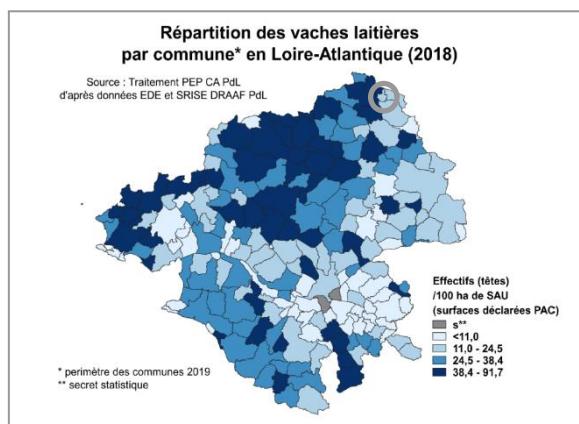
Les exploitations des communes voisines, qui exploitent du foncier à Noyal sur Brutz ont aussi une orientation d'élevage dominant.

Nous avons identifié la production principale de ces exploitations rapportée aux surfaces qu'elles exploitent sur la commune. Cela permet d'avoir une approche de l'orientation agricole des terres de la commune.

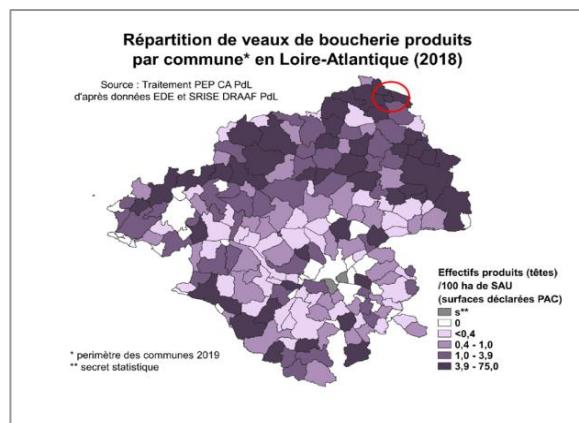
La production laitière est dominante, suivie de la production de vaches allaitantes et de grandes cultures.



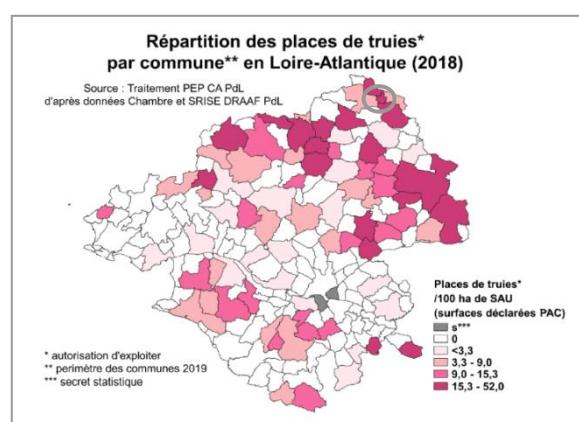
Cartes des élevages en Loire-Atlantique



Source : Chambre régionale d'agriculture



Source : Chambre régionale d'agriculture



Source : Chambre régionale d'agriculture

Une agriculture, véritable activité économique

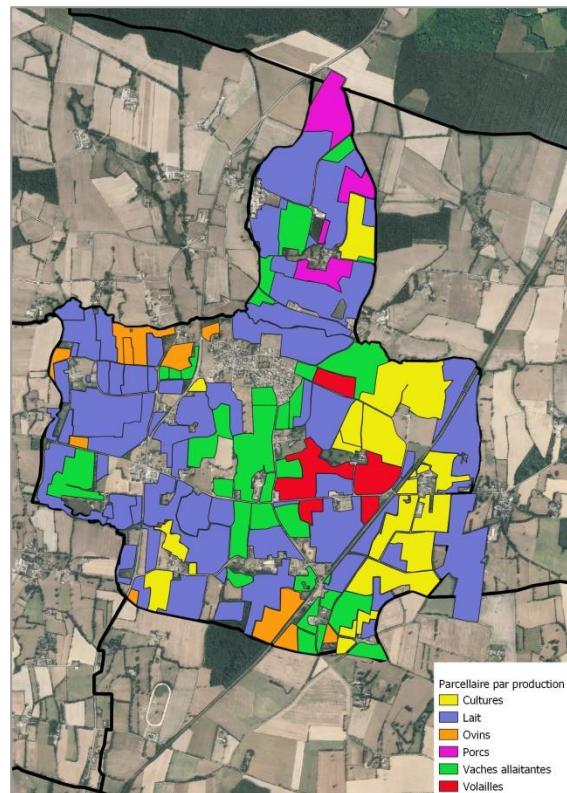
A partir des surfaces exploitées et selon les orientations principales des exploitations en place, nous avons estimé le produit brut dégagé par l'agriculture locale.

Le produit brut par filière est déterminé annuellement par les études économiques des associations de gestion et de comptabilité du Grand ouest basées sur un échantillon fiable de 3 314 exploitations agricoles du grand ouest, représentatif de 16 systèmes de productions. Les dernières données datent de 2020.

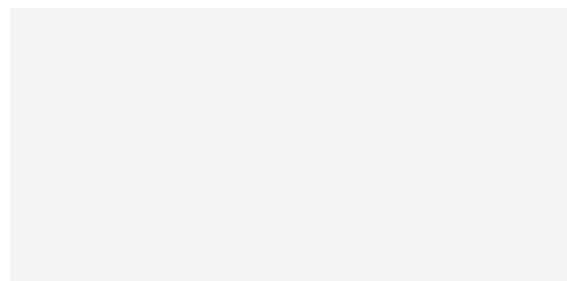
Le produit brut d'un territoire se calcule sur la base des productions et des surfaces des exploitations de ce territoire.

Pour la commune de Noyal sur Brutz, on retrouve dans le tableau ci-dessous, les surfaces par type de production, visualisables sur la carte ci-après.

Le chiffre d'affaires annuel agricole de la commune est donc estimé à 1,5 millions d'euros.



Productions	Surface en ha	Produit brut théorique
Lait	304	815 777 €
Vaches allaitantes	106	154 595 €
Cultures	95	123 310 €
Volailles	28	190 395 €
Ovins	26	39 736 €
Porcs	34	182 214 €
Total général	593	1 506 027 €

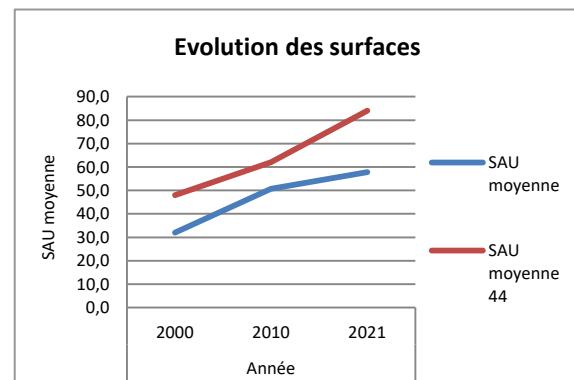


Des exploitations de plus en plus grandes

Tout système de production confondu, en 2021, la surface moyenne des exploitations professionnelles est de 34,8 hectares. Mais il y a une très grande disparité entre les exploitations (de 5 à 190 ha). Cette moyenne n'est pas représentative de devenir du foncier de la commune.

La baisse du nombre de sièges d'exploitations évoquée plus haut a conduit en partie à l'agrandissement des exploitations de la commune en termes de foncier. Mais, cet agrandissement est néanmoins moins important que ce que l'on observe sur l'ensemble du département.

La cessation d'activité des exploitations a plutôt bénéficié aux exploitants des communes voisines. En effet, les surfaces agricoles exploitées ont été majoritairement reprises par des exploitations dont le siège est situé en dehors de la commune.



Un vieillissement de la population des chefs d'exploitations

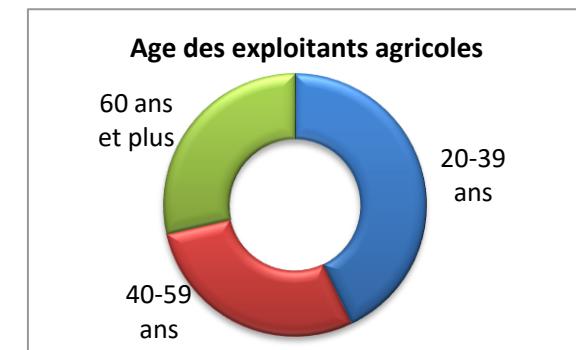
L'âge moyen des exploitants de la commune est de 51 ans, l'âge moyen des exploitants de Loire Atlantique étant de 48 ans.

50 % des exploitants ont plus de 50 ans. Parmi eux, deux d'entre eux ont un âge supérieur à l'âge légal de la retraite. La transmission de leur outil de production (bâtiment et foncier) n'est pas connue.

Par ailleurs, les deux structures, qui ont des associés en commun, ont cependant, déjà anticipé le départ d'un associé prévu à plus de 5 ans.

La transmission et l'installation sont un enjeu sensible de renouvellement des exploitations agricoles communales.

Mais cette question est complexe pour la commune car elle est le fruit avant tout d'une décision individuelle des exploitants concernés et des propriétaires du foncier agricole et/ou des bâtiments.



Par ailleurs, la difficulté de reprendre des outils qui parfois ne sont pas aux normes ou trop petits, réduit le potentiel de candidats.

Et enfin, certaines exploitations déjà existantes ont besoin de conforter leur propre structure pour assurer leur pérennité face aux défis de l'autonomie alimentaire, de la pression environnementale et de l'évolution de la PAC. Et ces reprises de foncier par des exploitants en place et connus, sont plus rassurantes pour les propriétaires par rapport aux nouveaux installés, qui ont tout à prouver.



Les surfaces agricoles

Une commune dynamique en termes de foncier agricole

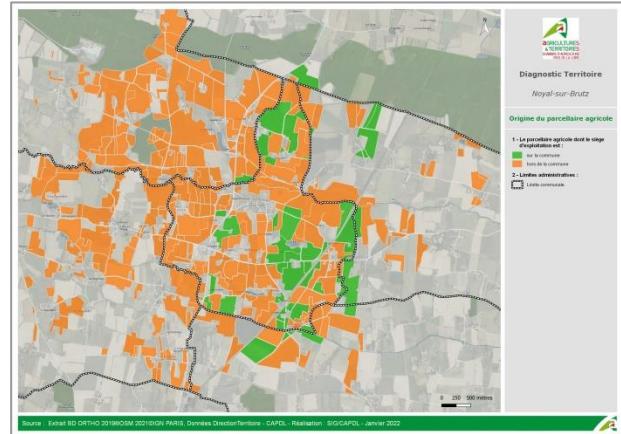
En 2021, près de 593 ha sont valorisés par l'activité agricole sur le territoire. La commune présente très peu de parcelles en friches (à peine 3 ha) et près de 36 ha de parcelles qualifiées d'agriculture de loisirs. Ce sont le plus souvent des prairies permanentes entretenues par des exploitants agricoles ou des retraités agricoles. Elles ne sont non régies par un bail – le propriétaire souhaitant garder son bien libre. Ces parcelles en prairies sont généralement fauchées annuellement. Elles ne sont pas déclarées à la PAC.

Il y a environ 9 ha de parcs et de jardins privés.

En ce qui concerne l'emprise agricole du territoire, l'agriculture occupe 77 % de l'ensemble de l'espace de la commune soit plus que l'agriculture départementale qui occupe 64,5 % de la Loire-Atlantique.

Ce chiffre confirme la vocation agricole de la commune.

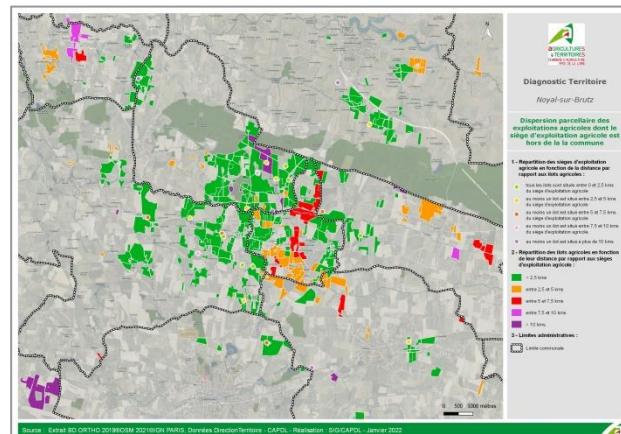
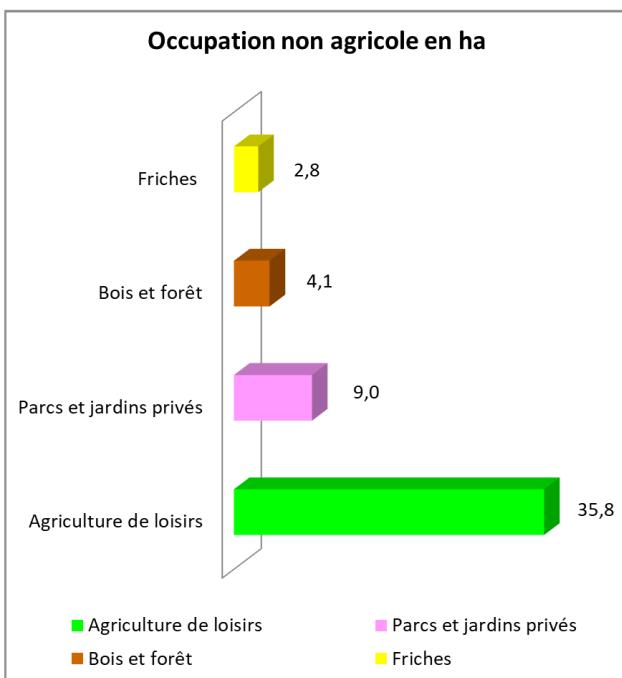
Sur ces surfaces agricoles, seuls 174 ha soit 29 %, sont exploités par des agriculteurs de la commune.



21 exploitants des communes voisines, viennent exploiter les 71 % restants soit 419 ha de Noyal sur Brutz.

Ils exploitent en moyenne 20 ha ; mais l'écart type est très large puisqu'il va de 1,70 ha à 77 ha. Certains ont leur siège d'exploitation tout proche, mais la plupart parcouruent plusieurs kilomètres pour cultiver leur parcellaire :

Distance	Distance moyenne parcourue	Nbre d'exploitants
< 2,5 kms	1,44	7
entre 2,5 kms et 5 kms	3,47	10
entre 5 kms et 7,5 kms	6,28	4



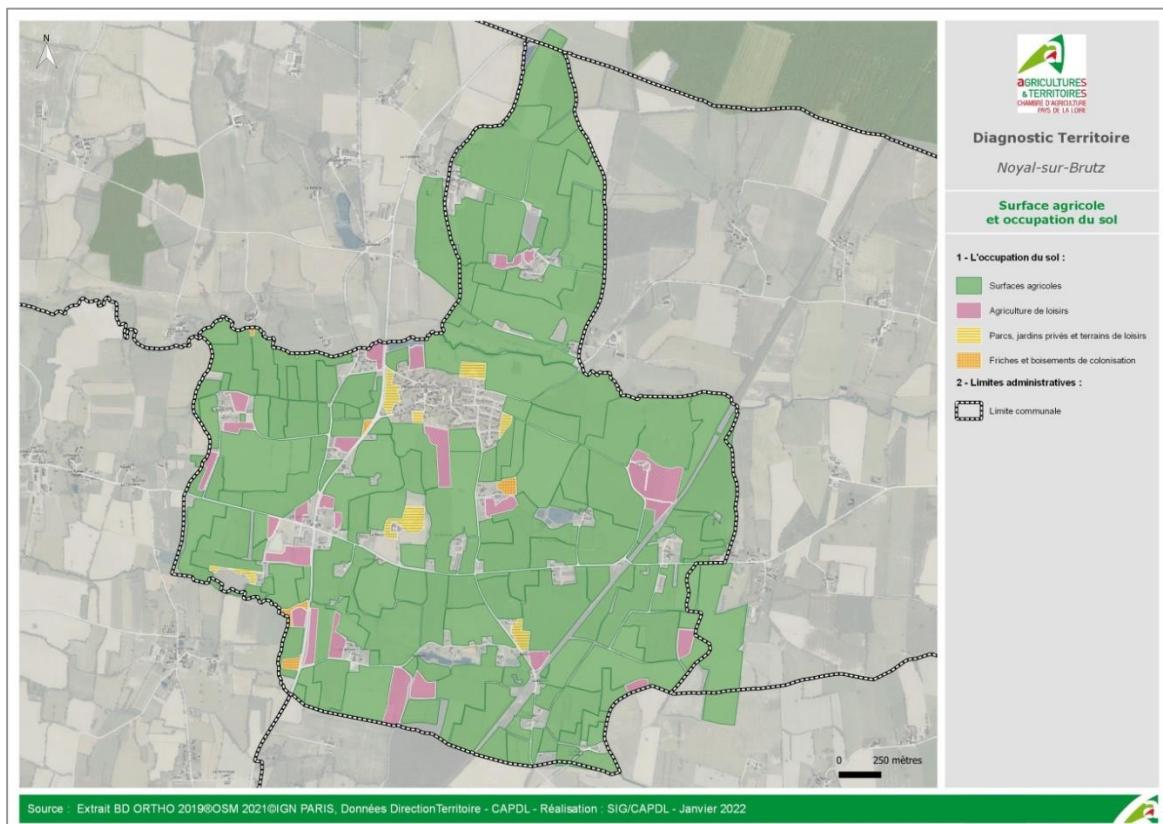
Seules les parcelles en verts sont situées à moins de 2,5 km du siège social de leur exploitant.

Ce qui caractérise particulièrement le foncier agricole de la commune est aussi sa dispersion, liée le plus souvent aux agrandissements successifs des exploitations. Ces agrandissements peuvent aussi être la conséquence de l'accroissement des moyens de production : lorsque les quotas laitiers

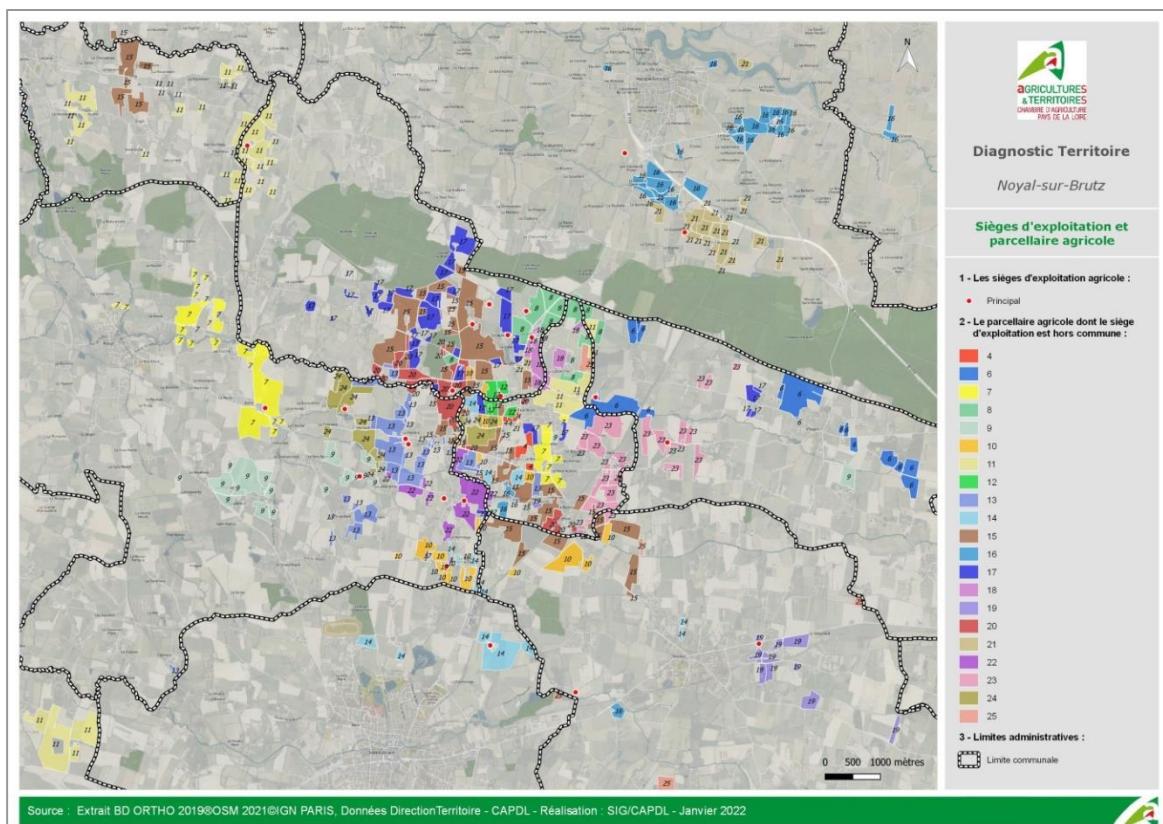
étaient encore en vigueur, ils étaient liés au foncier agricole. Et pour augmenter sa production laitière, les exploitations étaient contraintes de se porter candidates sur le foncier disponible, même s'il était éloigné du site d'exploitation.

Par ailleurs, comme évoqué plus haut, la diminution du nombre d'exploitations a engendré la dispersion des surfaces.

Carte d'occupation du sol

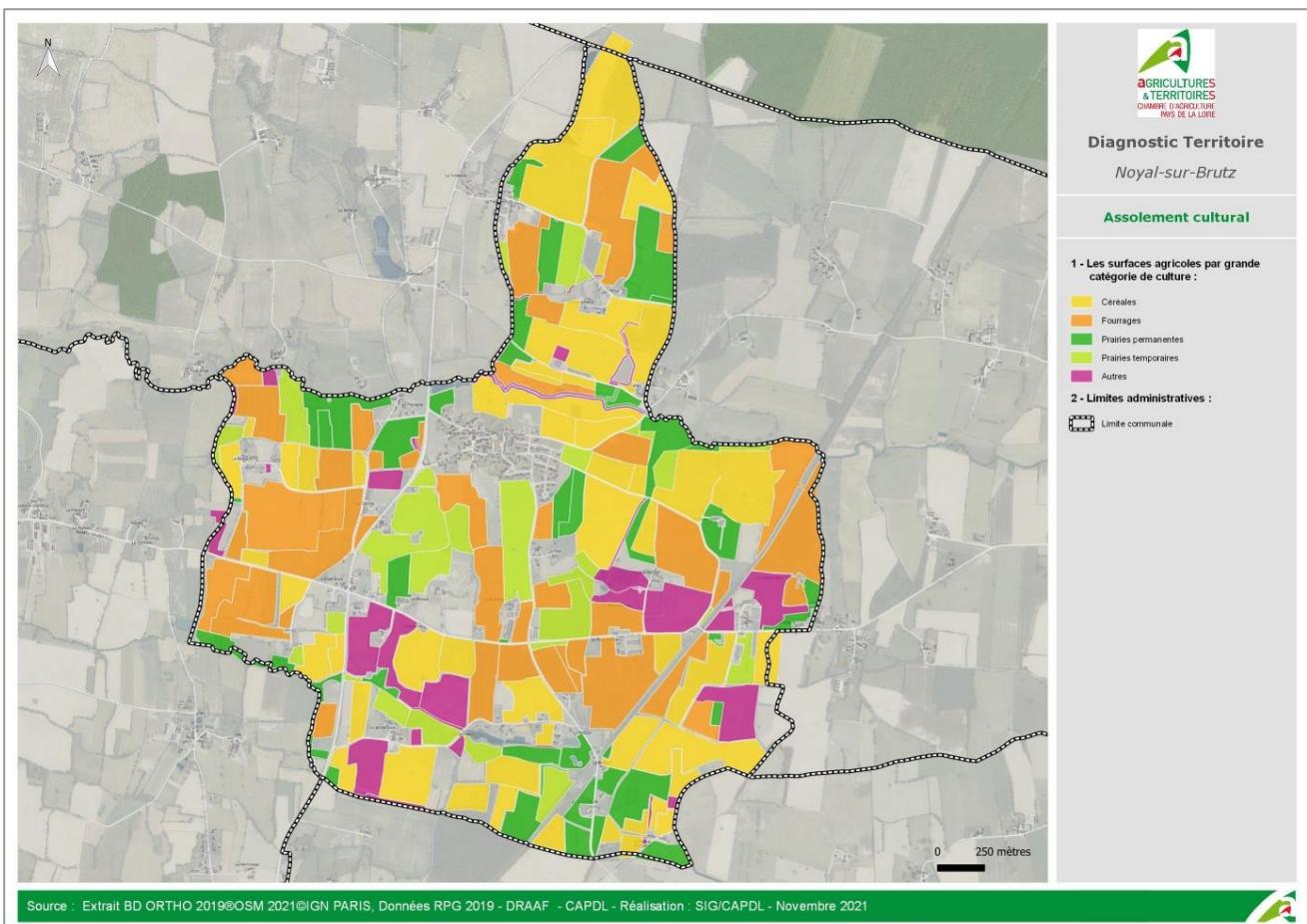
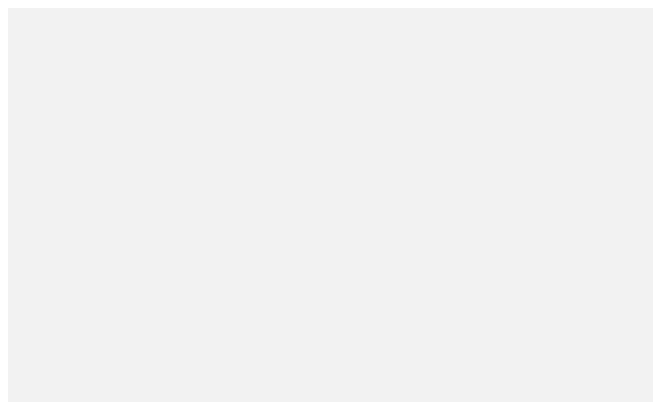
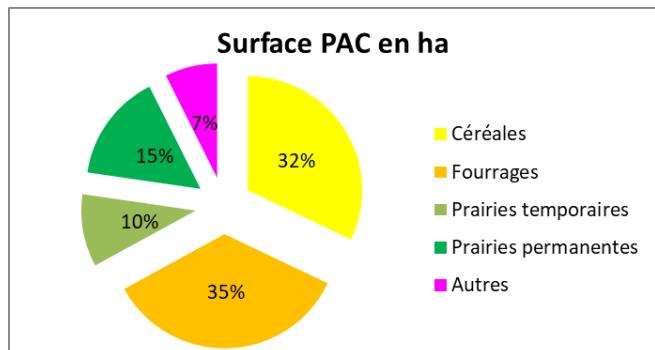


Carte des exploitations ayant du parcellaire à Noyal sur Brutz, situées hors commune



L'assoulement, typique de l'élevage

557 des 592 ha de surfaces agricoles ont été déclarés à la PAC 2019. Les surfaces sont majoritairement en fourrage (maïs) et en céréales.



Les circuits courts

La commune ne compte pas d'exploitants pratiquant la vente directe.

Signe de qualité et certification

Aucun des exploitants de la commune n'est engagé en agriculture biologique ; de même pour les exploitants situés hors commune qui exploitent des terres communales.

Deux exploitations sont engagées dans la production sous signe de qualité : volaille label rouge d'Ancenis et veau certifié Les Vitelliers.



Les projets des exploitations agricoles

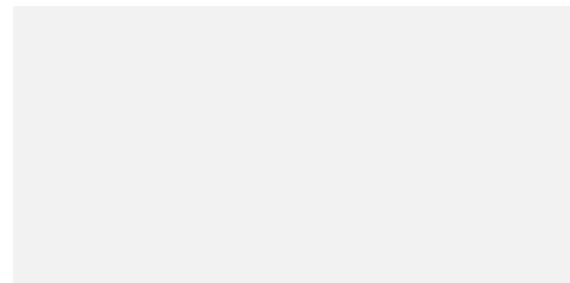
Une exploitation a le projet de développer l'énergie photovoltaïque sur un bâtiment en construction. Elle est déjà engagée dans l'énergie renouvelable puisqu'elle a déjà installé un trakers à proximité d'un bâtiment d'élevage. Elle prépare également sa transmission à moyen terme par le biais de l'emploi de salariés.



L'organisation du travail



La commune ne compte pas de CUMA. Les exploitants ont recours à du matériel en propriété ou aux entreprises de travaux agricoles (ETA) ou à des CUMA hors commune. Une d'entre elles partage du matériel avec une autre exploitation extérieure.



Les flux de circulations agricoles

Les exploitants n'ont pas signalé de points de difficultés concernant la circulation agricole. Plus généralement, certaines routes locales sont étroites et le passage des matériels agricoles, caractérisés par leur gabarit important peut présenter des difficultés notamment en cas de croisement avec des véhicules légers, notamment sur le secteur allant de la Tourrière à la Connelière.



Les bâtiments agricoles

Les bâtiments en activité

Six sites intégrant des bâtiments utilisés par les exploitants agricoles ont été recensés. La plupart des bâtiments exploités se trouvent implantés au sein de l'espace rural sans présence de tiers. Même implantées au cœur de l'espace rural, les exploitations se trouvent néanmoins régulièrement confrontées à la proximité de tiers non agriculteurs.

Deux sites sont dans ce cas et sont situés dans un village avec des tiers à proximité à moins de 100 mètres. Cette proximité de tiers peut

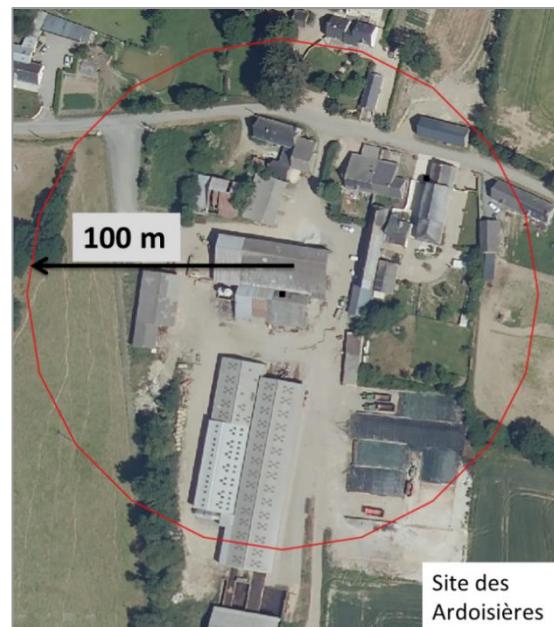


être compliquée à gérer car elle peut générer des conflits de cohabitation. En effet, les activités d'élevage induisent potentiellement des nuisances : bruits, odeurs, passages d'animaux sur les routes donc des gênes probables pour le voisinage.

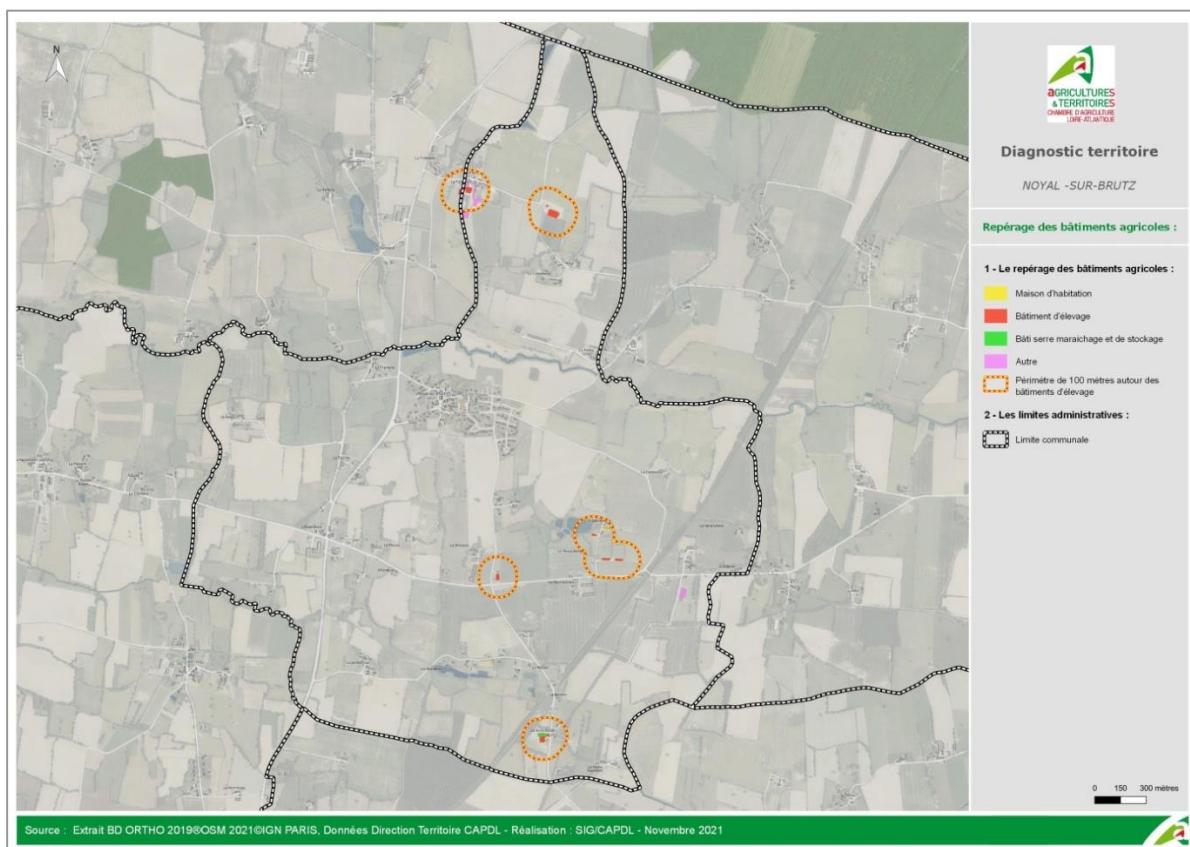
D'autre part, cela peut représenter un frein à l'évolution de l'exploitation, en lien avec le principe de réciprocité (article L1111-3 du code rural). Celui-ci implique des conditions de distance pour l'implantation ou l'extension de bâtiments agricoles vis-à-vis des tiers. La même exigence d'éloignement est appliquée à toute nouvelle construction et à tout changement de destination à proximité des exploitations.

Le projet de PLU devra veiller à ne pas accroître le nombre de tiers au sein de l'espace rural, notamment dans l'identification d'anciens bâtiments agricoles de caractères pouvant faire l'objet d'un changement de destination. La préservation des sites et la possibilité pour ceux-ci d'évoluer et de se développer, sont essentielles à la vitalité de l'économie agricole locale.

Le principe d'une distance « de sauvegarde » de 100 m, en-deçà de laquelle la pérennité du site agricole est mis en danger, est à retenir dans le choix des bâtiments pouvant faire l'objet d'un changement de destination.



Carte des bâtiments agricoles en activité

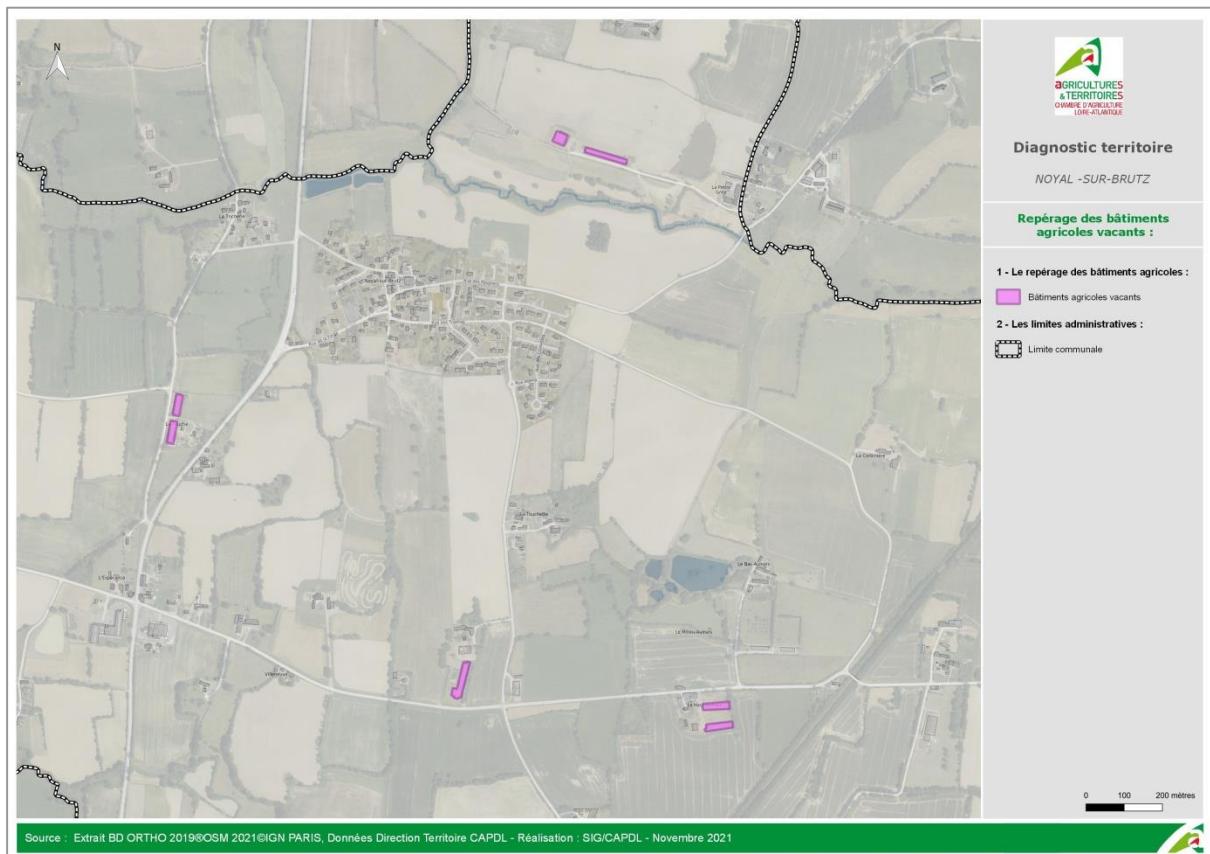


Les bâtiments agricoles non utilisés

Un nombre non négligeable d'anciens bâtiments agricoles a été recensé.

4 principaux sites ont été identifiés, principalement d'anciens bâtiments volailles. Certains ont retrouvé un usage privé et d'autres ne sont plus utilisés.

La plupart de ces bâtiments sont très vétustes et surtout contiennent de l'amiante ce qui rend encore plus coûteux et difficile leur aménagement. Ils risquent de tomber lentement en ruine.



Les enjeux agricoles de la commune

Le diagnostic de l'agriculture de la commune met en avant plusieurs enjeux

Une gestion économe de l'espace

Dans le département de Loire-Atlantique, le taux d'artificialisation des espaces agricoles au profit de la création de lotissement, de zones d'activités ou d'infrastructures était de 14,3 % sur la période 2008-2018 contre 9 % au niveau national.

Or, ces espaces agricoles assurent à la fois des fonctions économiques de production de ressources, mais également des fonctions de préservation paysage, de qualité de vie qui en font un espace utile à la collectivité. L'importance du foncier agricole pour le territoire nécessite de limiter les impacts en termes de prélèvements tant sur le plan quantitatif que qualitatif. Il s'agit donc d'économiser la terre agricole et dans la mesure du possible, de préserver les secteurs où les enjeux agricoles sont les plus forts.

Le devenir des exploitations

Comme nous l'avons indiqué dans le diagnostic, deux exploitations vont cesser leur activité à court ou moyen terme. La question de reprendre ces exploitations est posée, notamment de leurs bâtiments et indirectement des sièges d'exploitations.

Cette transmission des exploitations agricoles n'est pas acquise à ce jour. Et les parcelles concernées vont probablement être dispersées pour agrandir les exploitations existantes, dans et hors commune.

Et dans ce cas, la question de l'usage des bâtiments qui sont isolés, se pose également : vont-ils aussi restés vacants ?



La dispersion du foncier

Le diagnostic montre clairement la dispersion du foncier agricole.

Cette éloignement du parcellaire entraîne une circulation agricole plus dense. Cela a des conséquences directes sur les risques d'accident, et indirectement sur l'économie agricole et sur l'environnement (temps passé sur les routes, coût de transport, consommation de fuel..).

Lors des enquêtes, les exploitants ont bien identifié la dispersion du parcellaire comme un enjeu du secteur et ont évoqué l'idée de travailler sur des échanges parcellaires.

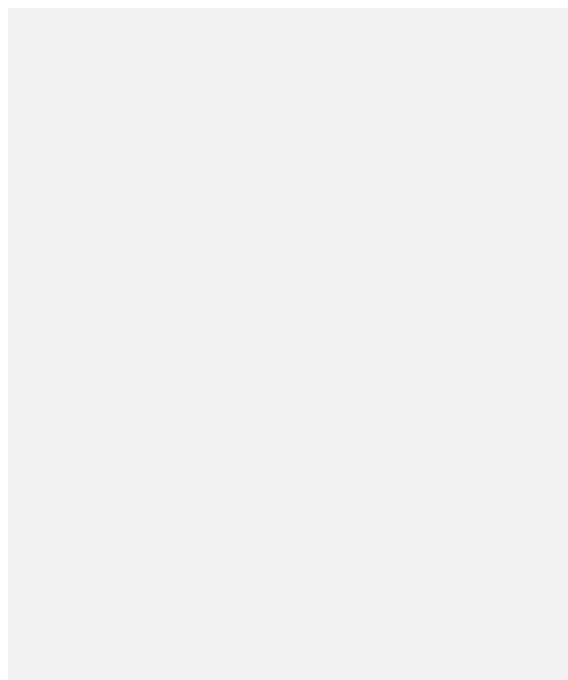
Cependant, beaucoup ont évoqué leur crainte du refus des propriétaires d'accepter cette démarche d'échanges amiables entre exploitants.

Une sensibilisation des propriétaires de la commune est peut-être à envisager, à la fois sur cette thématique, mais plus largement sur leur rôle en tant que propriétaires pour le maintien du dynamisme de l'agriculture communale.

Les bâtiments agricoles vacants

Parmi les anciens bâtiments agricoles, recensés dans le diagnostic, tous ne sont pas réutilisables.

Cependant un site, à proximité du lieu-dit « Le Cormier », pourrait peut-être faire l'objet d'une reprise. Une attention particulière est à porter sur ce site.



Enjeux agricoles autour du bourg

L'analyse des enjeux agricoles autour du bourg est un des critères d'aide au choix des élus pour les futures zones à urbaniser

A proximité du bourg, nous avons identifié le parcellaire agricole et l'occupation du sol pour que la commune puisse avoir des critères de choix dans l'urbanisation future.

Ils sont retranscrits sur une carte qui permet de visualiser rapidement les espaces où les enjeux liés au développement urbain et les enjeux agricoles pourraient entrer en concurrence.

Pour construire cette carte, nous nous basons sur plusieurs critères permettant de définir la sensibilité agricole plus ou moins forte pour les zones potentielles d'urbanisation :

1- La présence d'un site agricole

Les sites de production et le parcellaire associé en continuité immédiate du bourg doivent être préservés. Ils ont fait l'objet d'investissements et peuvent présenter à la fois du bâti traditionnel et des installations d'activités plus spécifiques et normalisées en fonction de la nature de la production.

Sur la commune de Noyal sur Brutz, il n'y a pas de sites d'exploitation agricole, ni de bâtiments agricoles à proximité du bourg.

2- Les parcelles agricoles à haute valeur pour l'agriculture

Certains parcellaires semblent plus productifs que d'autres pour l'économie agricole.

Certains ensembles présentent également une structure parcellaire performante (îlots bien regroupés...) ou sont remarquables pour leur qualité agronomique.

La proximité d'habitat peut aussi créer une zone de non traitement telle que définie par l'arrêté du 27 décembre 2019 relatif aux mesures de protection des personnes lors de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques. L'exploitant ne peut pas traiter ses cultures sur une bande comprise entre 5 à 10 m de la limite de propriété selon le produit utilisé.

Les parcelles équipées, le drainage par exemple, ou encore les terres converties en agriculture biologique, sont à protéger tout spécialement.

Par ailleurs, le parcellaire exploité par des exploitants qui ont moins de 40 ans est à protéger pour ne pas remettre en cause leur fonctionnement.

Pour la commune, à proximité du bourg, certaines parcelles sont drainées. Aucune n'est en agriculture biologique.

3- L'exploitation professionnelle

Un des critères retenus également pour fixer la limite d'impact est aussi le classement ou non des parcelles à la PAC. En effet, les exploitations agricoles professionnelles font annuellement une déclaration PAC qui leur permet d'accéder aux aides européennes. Il est important de privilégier et d'orienter le développement futur de l'habitat sur des espaces non-utilisés par l'agriculture professionnelle.

Les parcelles déclarées à la PAC 2019 ne doivent faire l'objet d'une urbanisation qu'en dernier recours, lorsque les autres parcelles (friches, loisirs...) et surtout lorsque les zones incluses à l'enveloppe bâtie actuelle auront été utilisées.

Rappelons que la densification doit être un préalable avant toute extension sur l'espace naturel ou agricole.

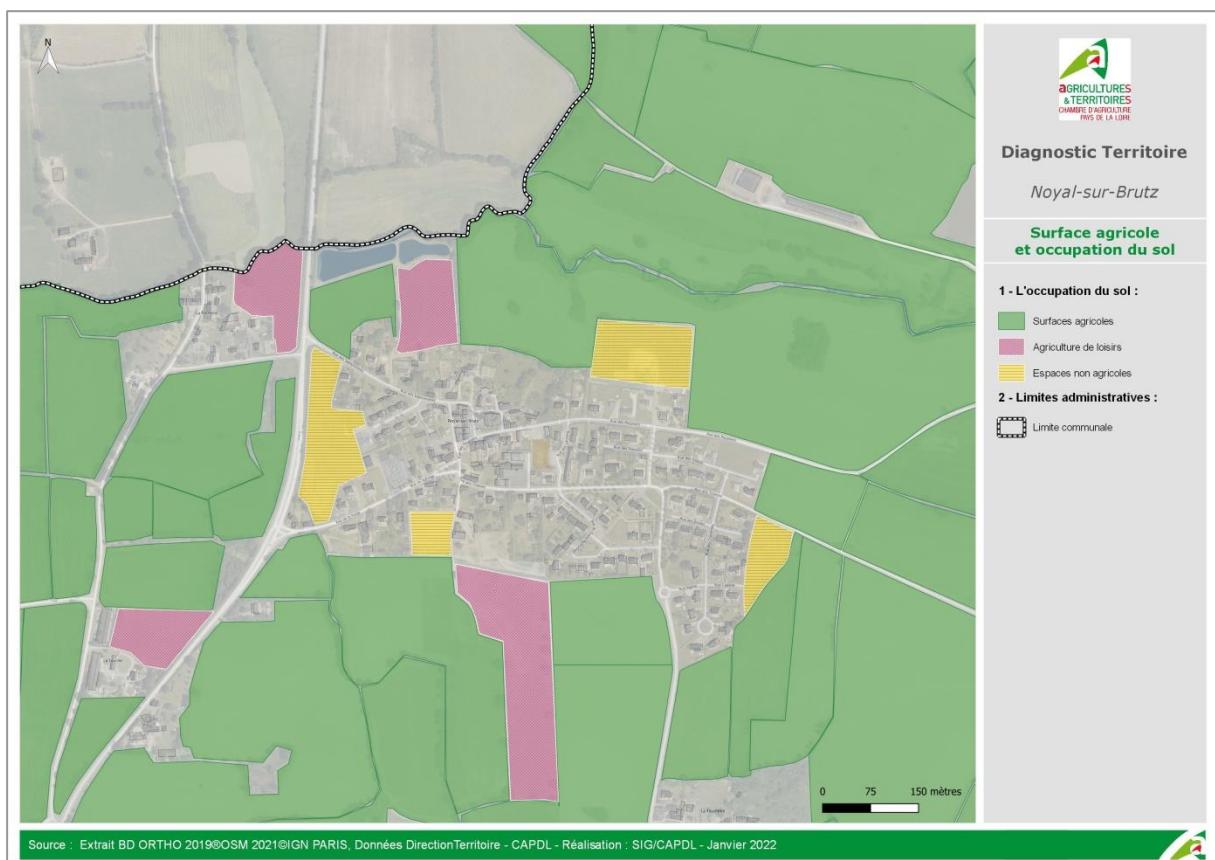
Ces espaces ne sont pas pour autant à sacrifier mais l'enjeu agricole y est plus faible.

4- Les espaces et sites fragilisés

Dans certains cas, le parcellaire agricole est déjà morcelé. La taille et la forme des parcelles deviennent peu avantageuses pour une exploitation agricole, du fait du mitage par exemple.

Par ailleurs, certaines parcelles éloignées du site d'exploitation sont isolées par rapport au parcellaire global de l'exploitation ; d'autres ne seront pas reprises en cas de transmission d'exploitation.

La présence de baux précaires fragilise aussi l'usage agricole des parcelles qui étaient déjà ciblées pour l'urbanisation future dans les précédents documents d'urbanisme. La pérennité de ces espaces agricoles est déjà remise en cause.



Nous avons analysé la situation de la commune par rapport aux critères cités dans le tableau ci-dessous :

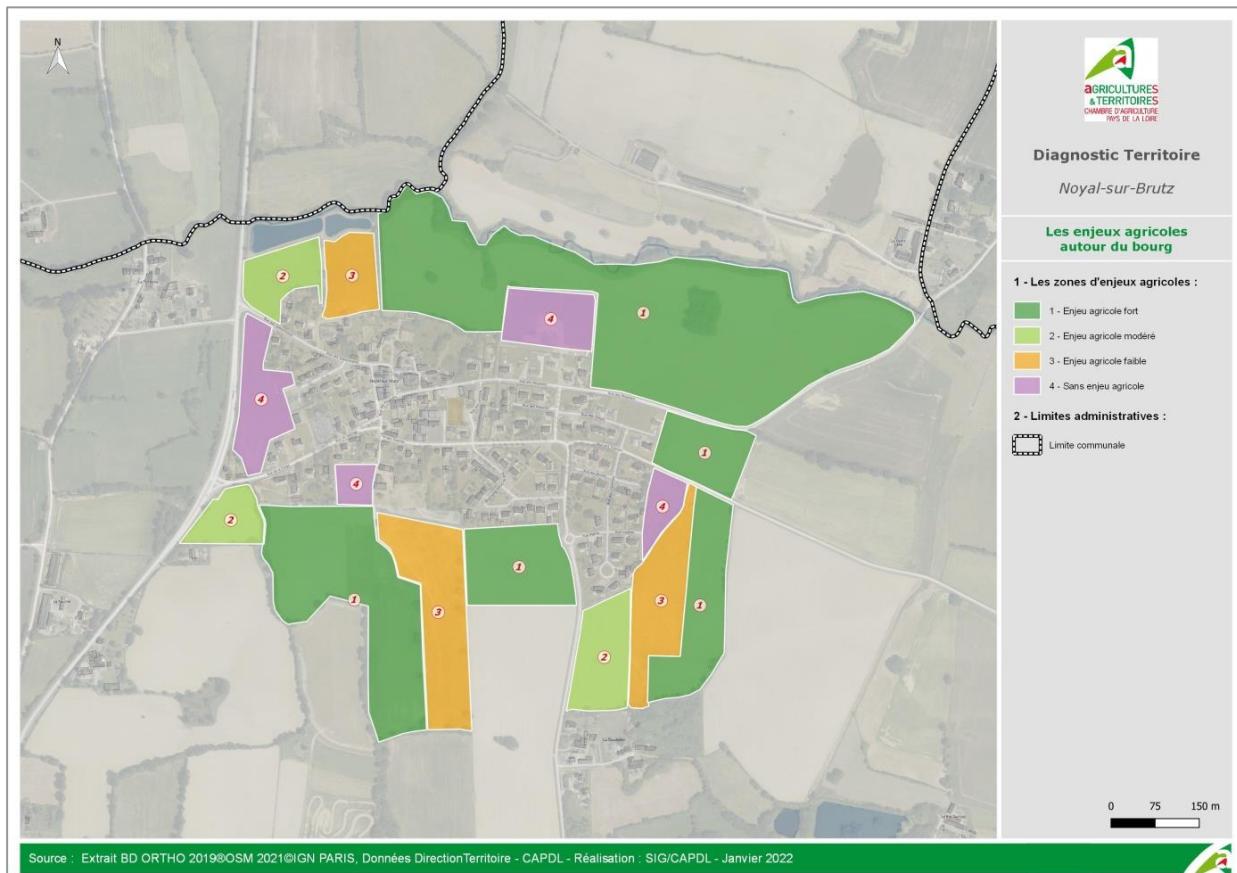
Enjeux	Forts	Moyens	Faible
Présence sièges			
Exploitations professionnelles	X	X	X
Présence jeunes agriculteurs (< 40 ans)	X		
Proximité du site d'exploitation			
Parcelles isolées		X	X
Sensibilité zone de non traitement	X	X	
Equipement parcelles (drainage)	X		
Déclaration PAC	X	X	

Les critères retenus ne sont pas hiérarchisés. Ils jouent un rôle plus ou moins déterminant dans la qualification d'un espace en lien notamment avec les filières présentes. A titre d'exemple, le potentiel agronomique, souvent considéré comme un critère de première importance en production de cultures céréalières, sera à mettre en perspective dans un système d'élevage où le pâturage est plutôt un critère

de valeur ajoutée accrue. L'équipement des parcelles constitue un atout prépondérant.



Les enjeux sont repris dans la carte ci-dessous :





Etude réalisée par Sylvie GUILLO
Chargée de mission Aménagement et Urbanisme
Pôle Aménagement & Urbanisme
Territoire de Loire-Atlantique
Rue Pierre-Adolphe Bobierre
La Géraudière
44939 Nantes cedex 9
Tél. : 02 53 46 62 72

Siège social
9 rue André-Brouard
CS 70510
49105 ANGERS Cedex 02
FRANCE
Tél. +33 (0)2 41 18 60 00
accueil@pj.chambagri.fr
www.pays-de-la-loire.chambres-agriculture.fr
www.pays-de-la-loire.services-proagri.fr
www.la-terre-mon-avenir.fr



Financé par : La Commune de Noyal sur Brutz
1 Rue de la Mairie, 44110 Noyal sur Brutz

NOYAL-SUR-BRUTZ

